



# Bulletin spécial Assemblée Générale 2019

Samedi 16 novembre 2019

SAVENAY



# Déroulement



<b>9 h 30</b>	<b>Accueil</b>	
<b>9h45</b>	<b>Ouverture de l'.A.G. extraordinaire</b>	<i>Anaïk Canal Présidente</i>
	• Modification des statuts	<i>Anaïk Canal Présidente</i>
<b>10h</b>	• <b>Ouverture de l'A.G</b>	<i>Anaïk Canal Présidente</i>
	• Election Complémentaire	<i>Anaïk Canal Présidente</i>
	• Rapport d'activités 2018-2019	<i>Pierre Chevalier Délégué départemental</i>
	• Rapport financier 2018-2019	<i>Malik Djeghri Trésorier</i>
	• Rapport d'orientation 2019-2020	<i>Anaïk Canal Présidente</i>
	• Budget 2019-2020	<i>Malik Djeghri Trésorier</i>
<b>11 h 45</b>	<b>CLOTURE</b>	<i>Anaïk Canal Présidente</i>
<b>12 h 00</b>	<b>Vin d'honneur</b>	

# Bureaux de vote

## Bureau n° 1

Nom association	Nb. de voix	Nom association	Nb. de voix
ASSOCIATION USEP MME DE SEVIGNE	135	ASSOCIATION USEP LOUISFERT RG CADOU	116
ASSOCIATION USEP DU PAYS D'ANCENIS	126	AMICALE LAIQUE LUSANGER	93
ASSOCIATION SCOLAIRE USEP JACQUES RAUX	21	AMICALE LAIQUE MAISDON SUR SEVRE	148
ASSOCIATION SCOLAIRE USEP DU PAYS DE RETZ	310	AMICALE LAIQUE MALVILLE	166
AMICALE LAIQUE BESNE	107	AMICALE LAIQUE LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	119
AMICALE LAIQUE LE BIGNON	64	ASSOCIATION SCOLAIRE HELENE CADOU	132
ASSOCIATION USEP BOISSIERE DU DORE P. GRIPAF	177	AMICALE LAIQUE MISSILLAC	50
AMICALE LAIQUE BOUGUENAI BOURG	221	ASSOCIATION USEP ECOLE MOISDON LA RIVIERE	94
AMICALE LAIQUE BOUGUENAI LES COUETS	470	ASSOCIATION USEP MONNIERES TROIS MOULIN	186
AMICALE LAIQUE BRAINS	151	AMICALE LAIQUE MONTAGNARDE	101
AMICALE LAIQUE CAMPBON	25	AMICALE LAIQUE MONTBERT	22
AMICALE LAIQUE CARQUEFOU	419	AMICALE LAIQUE MONTOIR ALBERT VINCON	48
AMICALE LAIQUE LA CHAPELLE DES MARAIS	31	AMICALE LAIQUE MOUZILLON	100
AMICALE LAIQUE LA CHAPELLE HEULIN	101	ASSOCIATION USEP NANTES FRATERNITE	310
ASSOCIATION USEP CHATEAUBRIANT LES TERRASS	65	AMICALE LAIQUE NANTES FRANCOIS DALLEY	249
ASSOCIATION USEP CHATEAUBRIANT C. MONET	69	USEP LEDRU ROLLIN	362
ASSOCIATION SCOLAIRE CHATEAUBRIANT RG CADOU	190	AMICALE LAIQUE DES MARSAUDERIES	154
AMICALE LAIQUE CHATEAU THEBAUD	83	ASSOCIATION USEP NANTES CHAMPENOIS	48
ASSOCIATION SCOLAIRE J. FONTAINE CHEIX EN RETZ	141	ASSOCIATION USEP NANTES LES REFORMES	114
AMICALE LAIQUE LA CHEVROLIERE	77	ASSOCIATION USEP NANTES G. ROCH	151
AMICALE LAIQUE CORDEMAIS	133	ASSOCIATION USEP LE LINOT	231
AMICALE LAIQUE COUFFE	68	ASSOCIATION USEP NANTES F. DOLTO	82
AMICALE LAIQUE LE CROISIC	53	ASSOCIATION USEP NANTES ALPHONSE BRAUD	155
USEP ECOLE CONDORCET	50	ASSOCIATION USEP NANTES AMPERE	77
AMICALE LAIQUE ERBRAY	241	ASSOCIATION USEP NANTES MONZIE	140
ASSEMPG	280	ASSOCIATION USEP NANTES HAROUYS	258
AMICALE LAIQUE 3 CHENES GUENROUET	133	ASSO SCOLAIRE USEP NANTES L. MICHEL	119
ASSOCIATION USEP GUERANDE BOIS ROCHEFORT	403	ASSOCIATION SCOLAIRE CULTURELLE ECOLE G SE	111
AMICALE LAIQUE HERBIGNAC	142	ASSOCIATION USEP NANTES LA MULOTIERE	103
AMICALE LAIQUE ISSE	104	ASSOCIATION USEP ECOLE ANDRE LERMITE	135
ASSOCIATION USEP JOLIVOT	25	ASSOCIATION USEP COTE D OR NANTES	71
AMICALE LAIQUE LE LANDREAU	59	ASSOCIATION SCOLAIRE USEP LONGCHAMP	114
AMICALE LAIQUE LAVAU SUR LOIRE	26	ASSOCIATION USEP NOYAL SUR BRUTZ C. PERRAULT	85
AMICALE LAIQUE LIGNE	53	AMICALE LAIQUE NOZAY	30



**Assemblée Générale Extraordinaire USEP  
16 novembre 2019**

## Bureau n° 2

Nom association	Nb. de voix	Nom association	Nb. de voix
AMICALE LAIQUE OUDON	24	AMICALE LAIQUE GAMBETTA ST NAZAIRE	273
AMICALE LAIQUE LE PALLET	243	AMICALE LAIQUE ST NAZAIRE IMMACULEE JULES SI	351
ASSOCIATION USEP PIRIAC CAP HORNIERS	42	AMICALE LAIQUE ST NAZAIRE MICHELET	28
AMICALE LAIQUE PONTCHATEAU	188	AMICALE LAIQUE LAMARTINE ST NAZAIRE	5
ASSOCIATION USEP PONTCHATEAU ST ROCH	47	AMCALE LAIQUE LEON BLUM FRECHETS ST NAZAIR	293
AMICALE LAIQUE PONT SAINT MARTIN	31	AMICALE LAIQUE ST NAZAIRE VICTOR HUGO	159
AMICALE LAIQUE DU POULIGOU	222	ASSOCIATION GEPAL	8
AMICALE LAIQUE PETITS & GRANDS PORT ST P	92	ASSOCIATION USEP ST NAZAIRE FERDINAND BUISS	237
AMICALE LAIQUE PRINQUIAU	131	AMICALE LAIQUE SAINT NAZAIRE ANDREE CHEDID	124
ASSOCIATION USEP LA REGRIPIERE	86	AMICALE LAIQUE ERNEST RENAN	74
AMICALE LAIQUE REZE CENTRE CEPAL	39	AMICALE LAIQUE ST NAZAIRE P BERT ET E LEMONN	39
AMICALE LAIQUE REZE HOUSSAIS CHENE CREUX	142	AMICALE LAIQUE PIERRE ET MARIE CURIE	194
AMICALE LAIQUE REZE OUCHE DINIER	27	ASS. USEP ST NAZAIRE ALBERT CAMUS	152
AMICALE LAIQUE REZE CHATEAU SUD	55	USEP AMICALE LAIQUE SAINT NAZAIRE REBERIOUX	144
ASSOCIATION USEP REZE R. SALENGRO	191	ASSOCIATION USEP ST PHILBERT GD L ROSTAND	151
AMICALE LAIQUE ROUGE	77	AMICALE LAIQUE SAINTE REINE DE BRETAGNE	183
ASSOCIATION USEP RUFFIGNE LES MAGNOLIAS	84	ASSO PARENTS D ELEVES ST VINCENT DES LANDE	113
AMICALE LAIQUE ST AIGNAN DE GRAND LIEU	133	AMICALE LAIQUE SAUTRON	121
AMICALE LAIQUE ST ANDRE DES EAUX	411	AMICALE LAIQUE SOUDAN	130
AMICALE LAIQUE ST AUBIN DES CHATEAUX	121	USEP ECOLE PUBLIQUE SOULVACHE	35
AMICALE LAIQUE ST FIACRE SUR MAINE	31	AMICALE LAIQUE DE TEILLE	73
AMICALE LAIQUE ST GEREON	129	ASSOCIATION USEP LE TEMPLE DE BRET. L. GIRAR	99
ASSO SPORTIVE ET CULTURELLE GRPE SCO SOLEI	176	AMICALE LAIQUE TRANS SUR ERDRE	25
ASSOCIATION USEP ST HERBLAIN CONDORCET	85	ASSOCIATION USEP TRIGNAC D. CASANOVA	120
ASSOCIATION USEP ST HERBLAIN LA SENSIVE	47	AMICALE LAIQUE TRIGNAC LEO LAGRANGE	433
AMICALE LAIQUE SAINT HILAIRE DE CLISSON	86	ASSOCIATION USEP TRIGNAC CURIE	252
AMICALE LAIQUE DE SAINT JOACHIM	118	AMICALE LAIQUE LA TURBALLE	23
AMICALE LAIQUE ST LYPHARD	189	AMICALE LAIQUE VALLETAISE	332
AMICALE LAIQUE ST MALO DE GUERSAC	256	AMICALE LAIQUE DE VERTOU	60
AMICALE LAIQUE ST MOLF	153	AMICALE LAIQUE VERTOU BEAUTOUR	29
AMICALE LAIQUE ST NAZAIRE PIERRE BROSSOLETT	194	AMICALE LAIQUE ST MARC SUR MER	328
AMICALE LAIQUE ST NAZAIRE CARNOT	187		



# Modification des statuts

Comme suite aux dispositions obligatoires votées par les comités départementaux USEP à l'assemblée générale de Pau le 20/04/2019, une modification des statuts du comité est effectuée.

À ce titre, vous trouverez ci-dessous les modifications apportées à l'article 4 et 8 :

## **ARTICLE 4 – STATUTS 2017**

Le comité départemental est administré par un comité directeur de 18 membres qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.

Peuvent être élues au comité directeur les personnes licenciées à l'USEP âgées de 16 ans révolus.

Les membres du comité directeur sont élus en deux collèges à parité – 9 femmes et 9 hommes, pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à 2 tours. Si l'ensemble des postes n'est pas pourvu, au 1er tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à 2ème tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir dans chaque collège.

Ils sont rééligibles.

Le mandat du comité directeur expire lors de l'Assemblée Générale électorale qui doit se dérouler entre la clôture des J.O. d'été et le 31 mars de l'année qui suit.

Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions.

## **ARTICLE 4 – STATUTS 2019**

Le comité départemental est administré par un comité directeur de 18 membres (neuf au moins) qui exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à l'assemblée générale ou à un autre organe du comité.

Peuvent être élues au comité directeur les personnes licenciées à l'USEP âgées de 16 ans révolus.

Les membres du comité directeur sont élus en deux collèges (femmes et hommes), pour une période de 4 ans, par l'assemblée générale, au scrutin secret uninominal à deux tours. La différence du nombre de postes à pourvoir entre les deux collèges ne peut être supérieure à un. Si au 1er tour, à la majorité absolue des suffrages exprimés, l'ensemble des postes n'est pas pourvu, il est procédé à un 2ème tour, à la majorité relative, pour les postes restant à pourvoir dans chaque collège.

*CAS 1 : le nombre de sièges à pourvoir est fixe et pair : le nombre de membres de chaque collège est égal*

*CAS 2 : le nombre de sièges à pourvoir est fixe et impair : le nombre de membres de chaque collège ne peut excéder un différentiel de un siège.*

*CAS 3 : le nombre de sièges à pourvoir est variable : le nombre de membres de chaque collège ne peut excéder un différentiel de un siège. Les sièges non pourvus seront attribués selon le même principe de parité lors de l'assemblée générale suivante.*

Ils sont rééligibles.



## Assemblée Générale Extraordinaire USEP 16 novembre 2019

Le mandat du comité directeur expire lors de l'Assemblée Générale électorale qui doit se dérouler entre la clôture des J.O. d'été et le 31 mars de l'année qui suit.

Les postes vacants au comité directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'assemblée générale suivante par une élection complémentaire se déroulant dans les mêmes conditions.

### **ARTICLE 8 – STATUTS 2017**

Au cours de la réunion qui suit l'assemblée générale départementale ayant procédé à l'élection du comité directeur, celui-ci élit, au scrutin secret, un bureau composé au moins de :

- un président,
- un vice-président,
- un secrétaire,
- un trésorier

Ce bureau se réunit en principe une fois par mois dans l'intervalle des sessions du comité directeur. Il résout les affaires courantes et prend toute décision nécessaire à la bonne marche de l'USEP, à charge pour lui d'en rendre compte à la réunion suivante du comité directeur départemental.

Le comité directeur désigne, selon les dispositifs spécifiques de la convention régissant l'articulation fonctionnelle FAL – USEP, un délégué départemental et ou directeur départemental, cadre permanent. Ses missions sont définies par le comité directeur. Dans tous les cas, il assiste de droit aux assemblées générales, aux réunions du comité directeur et de son bureau, aux réunions des commissions départementales administratives et sportives.

### **ARTICLE 8 – STATUTS 2019**

*Dès l'élection du comité directeur l'assemblée générale élit le-la président-e de l'USEP.*

*Il est choisi parmi les membres du comité directeur, sur proposition de celui-ci. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés (à l'exclusion des bulletins blancs et nuls). Le mandat du-de la président-e prend fin avec celui du comité directeur.*

*Au cours de la réunion qui suit l'assemblée générale départementale ayant procédé à l'élection du comité directeur et à celle du-de la président-e, le comité directeur élit en son sein, au scrutin secret, un bureau composé au moins de :*

- Un-e vice-président-e,*
- Un-e secrétaire,*
- Un-e trésorier-e*

Ce bureau se réunit en principe une fois par mois dans l'intervalle des sessions du comité directeur. Il résout les affaires courantes et prend toute décision nécessaire à la bonne marche de l'USEP, à charge pour lui d'en rendre compte à la réunion suivante du comité directeur départemental.



## **Assemblée Générale Extraordinaire USEP 16 novembre 2019**

Le comité directeur désigne, le cas échéant selon les dispositifs spécifiques de la convention régissant l'articulation fonctionnelle FOL – USEP, un délégué départemental et ou directeur départemental, cadre permanent. Ses missions sont définies par le comité directeur. Dans tous les cas, il assiste de droit aux assemblées générales, aux réunions du comité directeur et de son bureau, aux réunions des commissions départementales administratives et sportives.



Assemblée Générale USEP  
16 novembre 2019

# eLeCTioN coMPLeMeNTaiRe au Comité Directeur CaNdidature

Nom	Prénom	Profession	Association
HELUY	Valérie	P.E.	Association scolaire USEP de l'école Jean De La Fontaine - CHEIX EN RETZ

# rapPORT D'ACTiViTés 2018-2019



## ■ Préambule

**Le présent rapport a été élaboré :**

- En référence aux domaines structurant l'action fédérale USEP :
  - ↳ Développement – ressources
  - ↳ Enfant et sport
  - ↳ Formation – pédagogie
  - ↳ Vie associative
  - ↳ Vie du comité
- A l'appui du recensement d'actions conduites au sein du comité, de l'association d'école à l'échelon départemental, durant l'année scolaire 2018-2019.
- En fonction des données statistiques déclarées par les secteurs.
- Sur la base d'éléments fournis par l'Inspection Académique.

**L'USEP 44, un comité départemental SOLIDAIRE par :**

- **La mutualisation des coûts d'affiliation de chaque association ou section :** la cotisation versée à l'USEP nationale est répartie sur l'ensemble des adhérents afin de ne pas pénaliser les petites associations d'une ou deux classes.
- **La mutualisation des moyens :** une attribution d'aide aux secteurs en fonction des particularités de chacun. Cette aide prend en compte les difficultés d'accès aux équipements et les coûts de transport que cela engendre, selon les territoires 36 500 € sont ainsi affectés aux transports des rencontres sportives.

En vertu de ce principe de solidarité et de mutualisation, l'USEP de Loire-Atlantique n'ouvre ses rencontres qu'à ses adhérents puisque chaque participant doit contribuer à la vie de l'USEP.

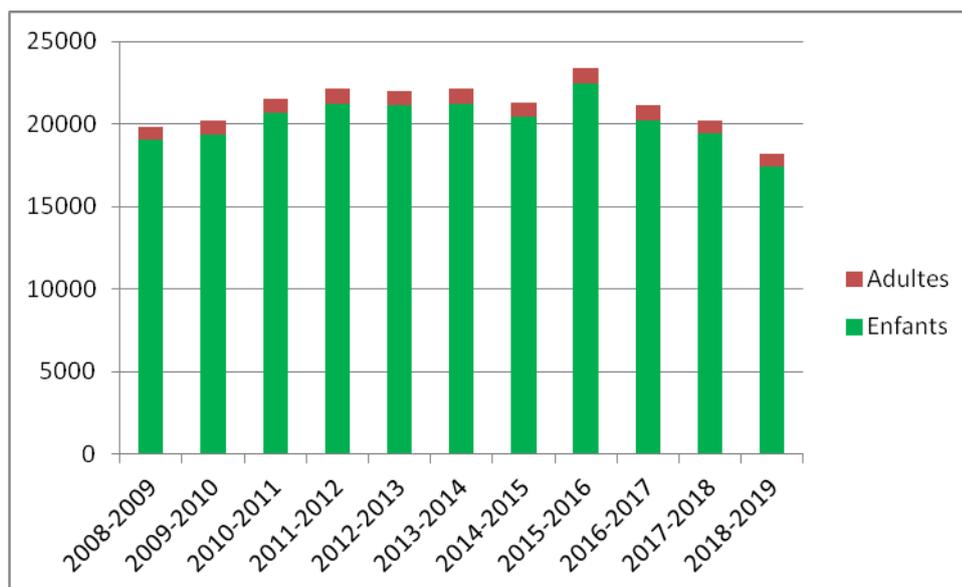
## ■ Vie fédérale et statutaire

### Les constats

#### 1. *Les effectifs :*

Vous trouverez ci-dessous l'évolution des effectifs « enfants » et « adultes » du comité départemental sur une période de 10 ans.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Adultes</b>	<b>822</b>	<b>893</b>	<b>905</b>	<b>911</b>	<b>903</b>	<b>899</b>	<b>947</b>	<b>851</b>	<b>837</b>	<b>773</b>
<b>Enfants</b>	<b>19380</b>	<b>20684</b>	<b>21241</b>	<b>21114</b>	<b>21220</b>	<b>20421</b>	<b>22453</b>	<b>20221</b>	<b>19391</b>	<b>17383</b>
<b>Total</b>	<b>20202</b>	<b>21577</b>	<b>22146</b>	<b>22025</b>	<b>22123</b>	<b>21320</b>	<b>23400</b>	<b>21072</b>	<b>20228</b>	<b>18156</b>



- *Les adultes :*

Leur nombre a diminué avec 773 licenciés contre 837 l'an dernier, nous enregistrons 64 adultes de moins par rapport à l'an dernier.

- *Les enfants :*

Nous constatons une baisse des enfants licenciés à l'USEP par rapport à la saison précédente (-2008 enfants),

Pour cette saison sportive 2018 - 2019, le comité connaît une baisse d'effectifs de 10,3%.

Le nombre de licenciés était de 17383 enfants et 773 adultes.

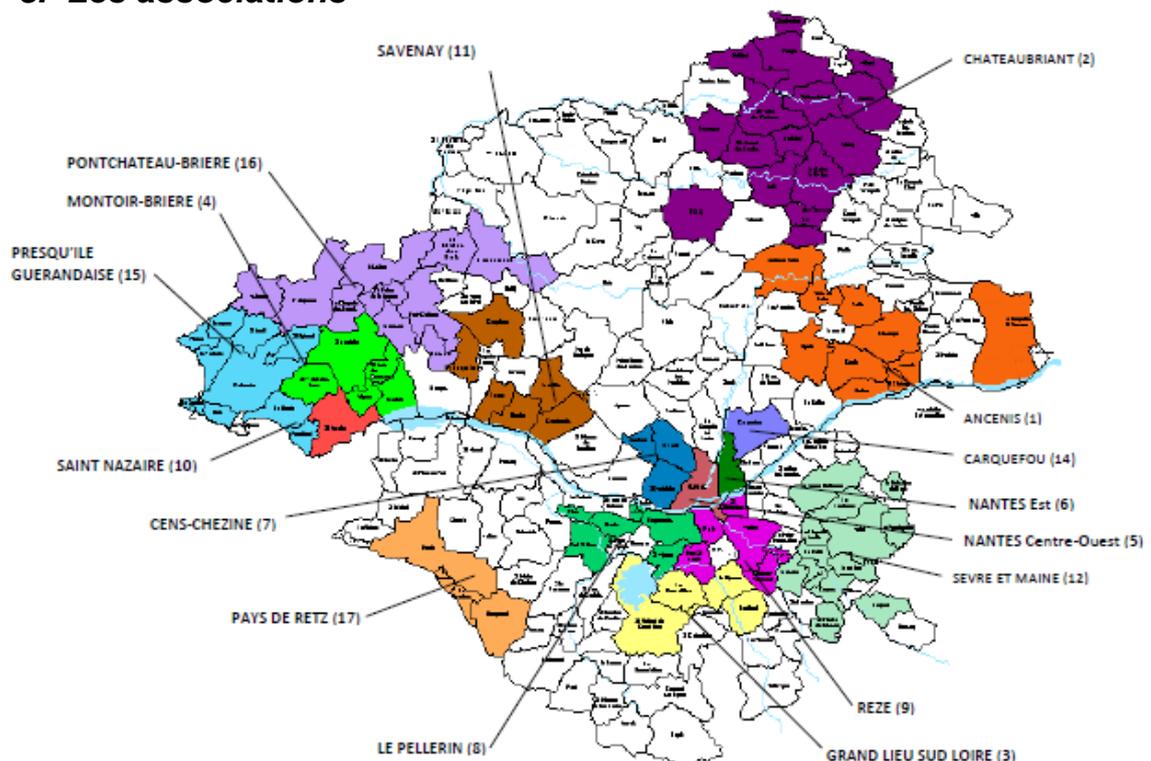
## 2. Les secteurs

	ENFANTS	ADULTES	TOTAL	ENFANTS	ADULTES	TOTAL	Diff masse	Diff volume
ANCENIS	506	22	528	607	26	633	105	20%
CHATEAUBRIANT	1821	86	1907	1703	86	1789	-118	-6%
GRAND LIEU SUD LOIRE	503	20	523	301	13	314	-209	-40%
MONTOIR BRIERE	2019	91	2110	1568	69	1637	-473	-22%
NANTES CENTRE	2339	98	2437	2208	94	2302	-135	-6%
NANTES EST	745	30	775	644	26	670	-105	-14%
CENS CHEZINE	472	19	491	412	17	429	-62	-13%
LE PELLERIN	1558	69	1627	1252	57	1309	-318	-20%
REZE	935	38	973	841	38	879	-94	-10%
ST NAZAIRE	2757	126	2883	2557	123	2680	-203	-7%
SAVENAY	663	28	691	623	25	648	-43	-6%
SEVRE ET MAINE	1571	70	1641	1487	62	1549	-92	-6%
CARQUEFOU	281	11	292	404	15	419	127	43%
PRESQU'ILE GUERANDAISE	1401	58	1459	1565	71	1636	177	12%
PONTCHATEAU BRIERE	1419	52	1471	915	37	952	-519	-35%
PAYS DE RETZ	401	19	420	296	14	310	-110	-26%
TOTAL	19391	837	20228	17383	773	18156	-2072	-10%

Pour cette saison 2018-2019, 13 secteurs ont vu leurs effectifs baissés et 3 ont enregistré une augmentation. Le comité départemental est conscient de la charge de travail supplémentaire que cela apporte à ces secteurs. L'implication de tous doit être rappelée pour un bon fonctionnement de l'activité.

Taux d'encadrement des associations : 773 adultes pour 17 383 enfants, soit 22,49 %

## 3. Les associations





**Assemblée Générale USEP  
16 novembre 2019**

	Nombre d'assoc. Affiliées 2016/2017	Nombre d'assoc. Affiliées 2017/2018	Nombre d'assoc. Affiliées 2018/2019	Différence entre 17/18 et 18/19
ANCENIS	8	7	8	1
CHATEAUBRIANT	20	19	18	-1
GRAND LIEU - SUD LOIRE	4	3	5	2
BRIERE	10	9	7	-2
NANTES Centre Ouest	17	14	15	1
NANTES Est	4	5	4	-1
CENS-CHEZINE	8	4	4	0
LE PELLERIN	7	7	6	-1
REZE	12	11	10	-1
ST NAZAIRE	18	17	18	1
SAVENAY	11	7	6	-1
SEVRE ET MAINE	12	11	11	0
CARQUEFOU	4	4	4	0
PRESQU'ILE GUERANDAISE	10	7	9	2
PONTCHATEAU-BRIERE	11	11	10	-1
PAYS DE RETZ	1	1	1	0

## La vie statutaire

### 1. **Le Comité directeur :**

Composé de 12 membres élus, le comité directeur s'est réuni 7 fois afin de définir les orientations et l'organisation des activités développées par le comité départemental en lien avec les objectifs de l'USEP nationale et les souhaits des secteurs.

Les dirigeants de l'USEP de Loire-Atlantique sont des enseignants bénévoles qui s'impliquent. Les décisions prises s'inscrivent dans un cadre :

- Légitime et légal : domaine de la vie statutaire
- Financier
- Fédéral : plan départemental de développement en lien avec les objectifs nationaux

Il est composé de 4 hommes et de 8 femmes qui représentent 5 des 16 secteurs.

### 2. **Les commissions départementales :**

Le comité directeur est accompagné dans sa tâche par des commissions techniques. Après s'être réunies, elles émettent des avis ou produisent des documents à partir desquels le comité directeur va s'appuyer pour effectuer ses choix politiques.

Au nombre de 4 cette année, elles ont géré les dossiers suivants :

- Financier
- Inspection académique / FAL / USEP
- Crédit Mutuel – Crédit Mutuel Enseignant
- Formations départementales (balle ovale et pétanque C2-C3 et Biath'Mat C1)



### **3. Les partenariats :**

#### **1. Inspection Académique de Loire-Atlantique / USEP 44 / Ligue de l'Enseignement 44:**

La convention départementale apporte une reconnaissance institutionnelle des actions menées par le comité. Cela se traduit notamment par l'inscription d'un stage « délégués de secteurs USEP » au Plan départemental de formation. C'est une reconnaissance de l'USEP en tant que mouvement complémentaire de l'Education nationale. Cette convention clarifie les conditions de participation des élèves aux activités de sport scolaire.

La charte départementale des rencontres sportives est réactualisée. Ce document met en évidence les intérêts que présentent les activités USEP du point de vue des contenus d'enseignements, des élèves et des adultes. L'adhésion à l'USEP relève du choix pédagogique de l'enseignant ou de l'équipe enseignante.

#### **2. Crédit Mutuel Enseignant / USEP 44 :**

La fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique Centre Ouest a mis fin au partenariat qui nous liait depuis 2006. Suite à de nouvelles orientations politiques dans leurs choix d'accompagnement partenariaux.

Seul, le Crédit Mutuel Enseignant continue à nous accompagner dans la mise en œuvre des actions avec une priorité donnée à la formation des enseignants.

Le service « reprographie » du Crédit Mutuel Enseignant réalise, chaque année, l'impression des documents départementaux de rentrée.

#### **3. Idema sport / USEP 44:**

Dans le but d'accompagner, les associations USEP dans le développement de leurs activités, le comité départemental a choisi Idémasport comme partenaire privilégié dans la fourniture d'articles et d'équipements sportifs. Une convention, signée le 1<sup>er</sup> avril 2017, officialise ce partenariat.

Fournisseur d'idées et d'innovation, IdémaSport propose une gamme complète de matériels sportifs traditionnels ou innovants. Des produits conçus et développés en étroite collaboration avec des éducateurs et des professionnels du monde sportif.

Sa démarche de développement durable, sociétale et environnementale a retenu l'attention des élus du comité.

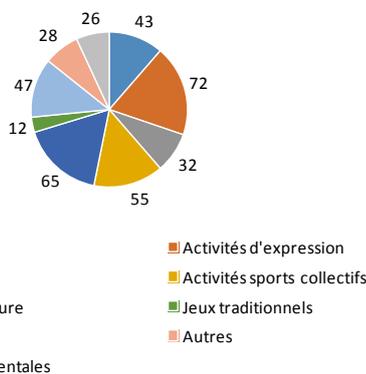
## ■ L'enfant et le sport

### Les rencontres sportives sur le département

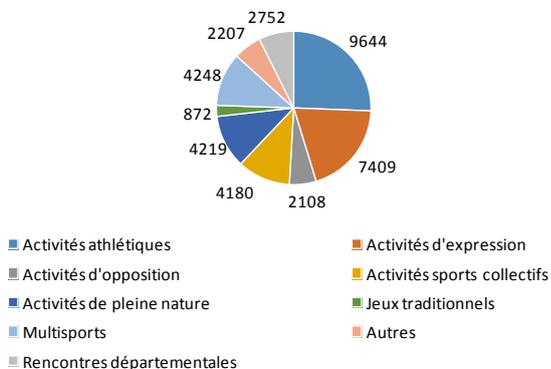
*Les familles d'activités déclinées:*

Activités	Rencontres	%	Nb participants	%
Activités athlétiques	43	11%	9644	26%
Activités d'expression	72	19%	7409	20%
Activités d'opposition	32	8%	2108	6%
Activités sports collectifs	55	14%	4180	11%
Activités de pleine nature	65	17%	4219	11%
Jeux traditionnels	12	3%	872	2%
Multisports	47	12%	4248	11%
Autres	28	7%	2207	6%
Rencontres départementales	26	7%	2752	7%
<b>Total</b>	<b>380</b>	<b>100%</b>	<b>37639</b>	<b>100%</b>

**Rencontres**



**Participants**



À partir des données recensées via le site Internet « Webaffiligue », 380 rencontres sportives étaient organisées soit plus de 37639 journées/enfants.

## Les opérations nationales

### 1. « La journée du sport scolaire »



Organisée pour promouvoir le sport scolaire auprès des élèves, cette journée est l'occasion de lancer les activités de secteurs autour de manifestations sportives pour les sensibiliser aux bienfaits de la pratique physique et sportive pour le bien-être et la santé.

L'action-phare de cette neuvième Journée Nationale du Sport Scolaire s'est déroulée en partenariat avec l'UNSS avec le collège Aristide Briand, l'école élémentaire De Monzie de Nantes et l'Institut des Hauts Thébaudières. Élèves de CM2 et collégiens, se sont retrouvés pour un Handicross solidaire

Les élèves ont effectué plusieurs parcours, les yeux bandés, avec l'aide d'un guide qui les a fait marcher puis courir ou franchir des obstacles. Ils se sont confrontés, toujours les yeux bandés, à un parcours de vie usuelle.

En fin de matinée, une convention entre l'UNSS, l'USEP, la Ligue de l'Enseignement et l'éducation nationale a été signée par Monsieur Carrière, Inspecteur d'Académie. Le texte prévoit de renforcer le lien entre ces deux fédérations sportives scolaires pour promouvoir la pratique sportive de l'école au lycée, plus particulièrement au sein du cycle 3 (CM1-CM2-6ème). Diverses actions sont dès à présent envisagées.

D'autres associations ont choisi d'organiser leurs actions sur la thématique «Egalité filles-garçons».

### 2. « A L'USEP, l'athlé ça se vie !» **A l'USEP, l'athlé ça se vie !**

Cette opération déclinée depuis quelques années sur le département est devenue une action incontournable du comité. De nombreux secteurs se sont engagés dans la démarche d'accompagner les rencontres sportives d'ateliers « santé ».

Les outils créés par le pôle santé de l'USEP permettent de décliner cette thématique. La mise en place de ces rencontres a pour objectif de développer le capital santé de l'enfant en lui permettant de s'engager avec plaisir dans une démarche significative d'activités physiques et sportives. Cela permet aux enfants d'acquérir des habitudes de vie favorable à leur santé grâce à un apport de connaissances, de pratiques sportives diversifiées et une attitude réflexive de l'enfant.

Ces rencontres sont appréciées de tous. Cette année, cinq secteurs ont décliné cette organisation cela représente huit rencontres avec la participation de 3584 enfants.

Parallèlement aux cycles d'apprentissage et aux rencontres qui les finalisent, l'opération « A l'Usep, l'athlé ça se VIE ! » propose aux enfants de relever un défi-récré lancé par vidéo-clip par Christophe LEMAITRE.

### 3. Voile scolaire virtuelle – Route du Rhum 2018



L'année 2018 a vu se dérouler la Route du Rhum qui a lieu tous les 4 ans. En partenariat avec la Fédération Française de Voile, les associations USEP ont eu la possibilité de participer à des régates virtuelles afin de découvrir ce sport. La pratique virtuelle de la voile en milieu scolaire permet aux enfants d'apprendre les rudiments de l'activité.

Sur le département, 5 classes étaient inscrites au départ de cette route du Rhum virtuelle. Elles ont toutes montré un fort engouement pour cette grande course au large virtuelle qui se déroulait dans le même espace-temps que la course réelle.

#### 4. Les p'tits reporters

Le comité départemental a proposé une opération « les P'tits reporters USEP » afin de faire connaître la diversité des pratiques sportives à l'USEP, de permettre aux enfants de vivre et d'expérimenter des situations qui mettent en actes la citoyenneté et de valoriser les actions de l'association sportive scolaire de l'école.

Il s'agissait pour les associations de réaliser un reportage sur une rencontre USEP accessible et valorisante pour tous (équitable, épanouissante et inclusive). Ces reportages devaient être faits par les enfants pour les enfants. Une fois transmis à la délégation, ils étaient mis en avant sur le site Internet du comité départemental. Une vingtaine de reportages nous ont été transmis, vous pouvez les consulter sur [www.usep44.org](http://www.usep44.org).



#### 5. Congrès des enfants – 80 ans de l'USEP



En organisant en 2019 le congrès des enfants, sous le haut patronage du Ministère de l'Education Nationale et de la commission nationale française pour l'UNESCO, l'USEP perpétue sa mission d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

Une occasion de faire vivre la démocratie et donc d'éduquer nos élèves USEPiens à la citoyenneté en actes en les impliquant dans la vie de leur association. Ils s'exerceront ainsi au débat d'idées, à s'exprimer et à formuler des propositions. Ils apprendront enfin par le jeu des élections à choisir des représentants à plusieurs échelons territoriaux.

C'est ainsi que sur le département de Loire-Atlantique, la classe de CM1-CM2 de l'école de Jean de la Fontaine de Cheix en Retz s'est engagée pour participer à la phase départementale. Les élèves se sont mobilisés pendant plusieurs semaines encadrés par leur enseignante Valérie Héluys pour vivre le processus de démocratie représentative, débattre du thème choisi, l'égalité fille-garçon afin de formuler une proposition d'action qui doit permettre de valoriser cette thématique lors d'une rencontre sportive, partager leur vision de la vie associative et sportive actuelle et future, questionner leur rapport aux valeurs de l'olympisme que sont le respect, l'amitié et l'excellence.

Deux élèves, 1 fille Lilou et 1 garçon Evan, élus pour représenter leur association se sont déplacés lors de la phase régionale en mars à Brissac (49) accompagnés d'un parent et de leur enseignante. Des traces écrites réalisées ainsi qu'une affiche confectionnée autour des 3 valeurs de l'Olympisme seront présentées aux représentants des 4 autres départements de la région.

Suite à cette phase ils ont été retenus pour participer à la phase finale nationale qui s'est déroulée à Paris du 21 au 23 juin au CNOSF et pour aboutir à la rédaction du manifeste des Enfants de l'USEP qui permettra de contribuer à la construction de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.



## Les rencontres départementales

### 1. « *Biath'Mat - cycle 1* »

Les rencontres départementales au nombre de 8 se sont déroulées à Pontchâteau, Bouguenais, Besné, Saint Philbert de Grand Lieu, Sautron, Vertou, Saint Vincent des Landes. Ces rencontres gérées par le comité ont regroupé 1072 enfants de maternelles soit 35 classes et ont mobilisé 260 adultes (enseignants, parents, atsem).

Celles-ci devaient retenir, parmi les 12 activités physiques proposées 6 ateliers de jeux à courir et de jeux de précision en lien avec autant d'albums de jeunesse, les enseignants avaient le choix entre 6 jeux à courir et 6 jeux de précision (dépose bouchons, attrape souris...passe porte, bouche case, vide case....) . Pourquoi proposer biath'mat au cycle 1 ? d'une part pour développer l'endurance et la gestion de l'effort, d'autre part pour mobiliser l'auto-régulation, la précision et la concentration.

### 2. « *Balle ovale et pétanque - cycles 2 et 3* »



Pour le comité départemental, cela représente 15 rencontres organisées pour 1449 enfants (56 classes). Avec une implication très forte du comité départemental de pétanque via ces clubs locaux, ces rencontres ont créé un réel lien avec les écoles participantes. Cette activité a reçu un très bon accueil de la part des enseignants pour le renouvellement de leur pratique.

La situation de rencontre avec deux activités (balle ovale et pétanque) a pu être adaptée en fonction des ressources locales en termes de lieu et de matériel. La balle ovale est une activité physique plus intense et la pétanque une activité plus posée faisant appel à d'autres facultés : précision, concentration.



### 3. *Rencontre partenariale « classes olympiques »*

Le comité départemental a accompagné le comité départemental olympique et sportif dans l'organisation de la rencontre sportive scolaire qui finalisait le projet des classes olympiques. Cette rencontre regroupait les six classes inscrites à cette action. Tout au long de l'année, les enfants avaient travaillé sur la découverte de l'Olympisme, avec des temps forts sportifs et culturels. La diffusion des valeurs du sport et de l'Olympisme s'est faite également lors de travaux interdisciplinaires mis en place par les enseignants avec l'aide de ressources partagées par le CDOS et le mouvement sportif sur différentes thématiques : Jeux antiques, Jeux modernes, valeurs et symboles Olympiques.

Cette rencontre était organisée avec des ateliers tenus par les comités départementaux délégataires de handball, de tennis de table, de lutte, d'athlétisme et de volley-ball. Les enfants ont pu découvrir également le Pickleball, un sport innovant de raquettes.







## ■ Pédagogie et Formation

### **1. Le stage de délégués de secteurs USEP**

C'est un temps fort de la saison sportive usépienne. Ce stage s'inscrit dans le cadre du plan de formation départemental de l'Inspection Académique. Il est, pour les délégués de secteurs, un moment important d'échanges sur les pratiques de chacun et une reconnaissance institutionnelle de leur rôle fédérateur auprès des adhérents. Les échanges sur les pratiques et les organisations de chacun sont appréciés de tous.

Cette année, le directeur adjoint national de l'USEP est intervenu pour nous présenter le dispositif national de formation et les opérations nationales.

### **2. Les mercredis de l'USEP**

Les temps de formation proposés par le comité accompagnent les activités proposées au calendrier départemental. Ils favorisent le développement du projet départemental. Pour la première fois cette année, ces formations ne sont plus inscrites au plan départemental de formation. Les enseignants ont participé sur leur temps associatif et bénévole, aussi, pour favoriser la participation de chacun, elles se déroulent le mercredi après-midi, de façon déconcentrée.

Les contenus abordés apportent aux participants des compétences dans les activités retenues, des réponses à l'organisation et à l'implication des enfants dans la gestion de la rencontre sportive.

Cette année, les activités « biath'mat », « Balle ovale et pétanque », « Balle Ovale » étaient au programme. Ces formations se sont déroulées à Ancenis, Machecoul, Saint Nazaire et St Aubin des Châteaux, Elles ont rassemblé 80 participants.

### **3. Formation « Maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel au cycle 2 et 3 »**

Cette formation était inscrite au plan de formation départemental EPS afin de comprendre l'enjeu de formation du champ d'apprentissage 4. Le comité départemental était sollicité par les conseillers pédagogiques départementaux EPS pour présenter les ressources USEP disponibles pour mener ces apprentissages. Les 25 enseignants présents, ont découverts des situations d'apprentissage pour mettre en place des activités qui permettent à l'élève de s'engager dans un affrontement individuel ou collectif en respectant les règles du jeu. Un accent particulier était mis sur la démarche des jeux coopératifs qui permettent d'impliquer tous les enfants dans l'activité.

### **4. Formation des nouveaux directeurs**

L'USEP est invitée à présenter son projet lors du stage de formation réservé aux nouveaux directeurs. En tant que mouvement pédagogique et fédération sportive scolaire au service des équipes enseignantes et de leurs élèves, le comité départemental entend jouer pleinement son rôle de partenaire de l'école publique.

Cette formation permet de présenter, aux nouveaux directeurs, les activités USEP au service du projet d'école. Au-delà de la présentation du fonctionnement des associations, il est abordé les différents axes de la « rencontre sportive associative » au service des apprentissages, la contribution de l'USEP aux enjeux éducatifs majeurs, en complémentarité avec l'enseignement de l'éducation physique et sportive, éducation à la démocratie et à la citoyenneté, éducation à la santé, éducation à la préservation de la planète.



# rapport moral



Le Comité départemental de l'USEP 44 est fier de ce qui se vit dans les secteurs USEP du département et au nom de celui-ci je remercie enseignantes et enseignants, élus des associations, enfants et parents, toutes et tous actrices et acteurs du projet USEP. Ce projet est construit de manière collective et est décliné sur nos secteurs avec trois orientations fortes et leurs axes transversaux : la vie sportive et associative, la pédagogie et la recherche, l'accompagnement des secteurs du département pour la communication, la formation et le partenariat. Notre projet tient aussi compte des réalités de chacun des secteurs et le Comité Départemental réaffirme sa volonté à accompagner la vie associative et sportive des secteurs USEP et associations USEP tout en respectant leurs choix et décisions statutaires, garantissant ainsi une liberté démocratique au sein de leurs associations. Partons du terrain, toujours !

## ***La vie sportive et associative***

L'Union Sportive de l'enseignement du premier degré organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive dispensée par les professeurs des écoles. Co animée par des enseignants, des éducateurs et des parents, l'USEP réunit 730 607 licenciés enfants et 42 891 animateurs adultes bénévoles au sein de 8 494 associations, ce qui en fait la 4ème fédération sportive de France.

Posons quelques extraits des statuts de l'USEP agréés en Conseil d'État pour permettre à chacune et chacun de comprendre ce qu'est l'USEP d'un point de vue purement statutaire.

Art 1. L'USEP, Union Sportive de l'enseignement du premier degré, est, au sein de la Ligue de l'Enseignement, une fédération sportive scolaire placée sous la tutelle du ministre chargé de l'éducation. L'USEP est membre du comité National olympique et sportif français.

Elle regroupe : des associations de l'enseignement public du premier degré organisant, à titre principal, des activités sportives ; des associations sportives d'autres établissements d'enseignement public accueillant des élèves du premier degré ayant reçu l'agrément des autorités académiques et du comité directeur USEP ; des associations périscolaires agréées par le comité directeur de l'USEP

Art. 2 L'USEP est habilitée à organiser les activités sportives scolaires et périscolaires des écoles publiques, promouvoir le développement d'activités sportives volontaires et diversifiées, complémentaires de l'Éducation Physique et Sportive obligatoire et offerte à tous les élèves , dans un cadre associatif et dans une perspective de formation à la responsabilité , à l'autonomie, au civisme et à la démocratie ; concourir à la formation et au travail des enseignants, des animateurs, des équipes éducatives, des formateurs intervenant dans les cadres scolaires et périscolaires.

Ajoutons à cela, le préambule de la Convention MEN-USEP-LIGUE signée en juillet dans lequel est précisé que : « La mission de service public confiée par le MENJ à l'USEP, au sein de la Ligue, porte sur la construction d'une véritable culture sportive par l'organisation de rencontres sportives associatives sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. »

Conformément à ses statuts, les associations USEP peuvent donc trouver toute leur place sur le hors-temps scolaire. Stages vacances, TAP, écoles de sport, concourent à apporter une réponse aux collectivités territoriales permettant à tout enfant d'avoir une pratique sportive physique. Cette pratique pensée, s'inscrit dans les statuts, les valeurs et principes de l'USEP.



## Assemblée Générale USEP 16 novembre 2019

En ce qui concerne les activités hors temps scolaire il nous appartient, dans le cadre de nos affiliations au sein de la ligue, d'agir en concertation avec nos partenaires de la Ligue (UFOLEP notamment) afin de garantir la complémentarité et la continuité de nos offres ou interventions.

Le vade-mecum sur les cités éducatives va en ce sens aussi. Les ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de la Cohésion des Territoires et de la Ville et du logement insistent sur la mobilisation des énergies autour du devenir de la jeunesse des quartiers prioritaires. Dans notre département deux cités sont concernées : Saint-Nazaire et Nantes Nord-Saint-Herblain. L'USEP est citée pour être un des leviers de ce label « cités éducatives » par la promotion de la labellisation Génération 2024 entre le monde scolaire et le mouvement sportif, soutien au développement de l'USEP dans les écoles primaires, passerelles entre l'USEP, l'UNSS et les ligues sportives et associations locales pour promouvoir la pratique sous licence, notamment au regard de la mixité filles/garçons, attention aux équipements sportifs et leur ouverture hors-temps scolaire, pratique en milieu ouvert sécurisé, activités de bien-être corporel...).

Dans notre département, existe une réalité que beaucoup de territoires nous envient : le lien qui unit l'USEP et la Ligue FAL 44. Parce que nos valeurs et principes sont fondamentalement communs, ce lien est mis en actes par exemple dans la volonté de maintenir pendant ces dernières années le détachement d'un enseignant auprès de la Ligue pour l'USEP, la présence dans les CD USEP et CA Ligue FAL 44 des élus et la présence de l'USEP dans les locaux de la Ligue. Sur le terrain cela se traduit par le soutien financier des amicales au projet USEP, et lorsqu'une école souhaite faire de l'USEP, l'USEP 44 propose d'abord de se rapprocher de l'amicale laïque de l'école et le cas échéant s'il n'y a pas d'amicale de monter une association USEP. Préservons donc les valeurs qui nous unissent et osons les réaffirmer en ce jour d'anniversaire de l'USEP, née il y a tout juste 80 ans, au sein de la Ligue Française de l'Enseignement, moteur des associations complémentaires de l'enseignement public en France. Ce qui caractérise l'USEP, ce sont d'abord et avant tout les valeurs fondatrices de ses actions : **la laïcité**, garante d'un égal accès de chacun à la connaissance et à la vie publique, et de la conquête quotidienne et permanente du mieux vivre ensemble, **la citoyenneté** qui développe le sens critique de l'individu par un engagement responsable comme acteur ou autour de projet associatif et **la solidarité** qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous. Ces valeurs s'expriment au travers d'une culture sportive, d'une culture associative et d'une culture de l'engagement civique et social.

Ces valeurs en action ont une finalité : la formation du citoyen sportif. L'USEP 44 défend les principes suivants : une activité sportive à l'école reliée aux autres activités éducatives, une pratique sportive de tous les enfants, sans restriction, une diversification des activités proposées aux enfants pour un plus large épanouissement et favorisant le choix d'un sport le moment venu; une promotion de la vie associative et par conséquent une initiation à cette vie associative au niveau des enfants, une pratique des sports dans un esprit de fair-play, une ouverture maîtrisée de l'école par rapport aux interventions des fédérations sportives.

### **Formations et partenariats**

L'USEP vient en complément de l'Éducation Physique et sportive et nous pouvons affirmer que lorsqu'il y a de l'USEP dans une école, il y a forcément un enseignement réfléchi, programmé de l'EPS qui n'est donc plus une simple variable d'ajustement dans les emplois du temps. Les relations avec l'Éducation Nationale sont bonnes et s'appuient sur une Convention signée, au mois de décembre 2016 par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique, l'USEP 44 et la Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique.

Ensemble nous affirmons d'une part la nécessité de voir l'enfant assumer un rôle actif dans ses apprentissages ; la nécessaire continuité entre l'enseignement obligatoire de l'éducation



## Assemblée Générale USEP 16 novembre 2019

physique et sportive en lien avec l'enseignement moral et civique et la pratique volontaire des activités physiques, sportives et de pleine nature sous forme associative ; notre volonté commune d'accompagner la refondation de l'École de la République contribuant à la réussite de tous les élèves, notamment des enfants en situation de handicap ; les bénéfices en matière de santé apportés par la pratique d'activités sportives diversifiées et régulières ; la nécessaire cohérence entre les valeurs que l'école entend faire acquérir aux élèves des classes maternelles et élémentaires au travers du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des programmes et de leur mise en œuvre dans le cadre associatif du sport scolaire ; et notre volonté de développer des projets favorisant la continuité éducative en faveur des élèves et précisant les missions du sport scolaire dans la mise en œuvre d'un parcours sportif et citoyen des enfants et des jeunes. Et d'autre part l'intérêt que constitue la rencontre sportive, organisée sur le temps scolaire, du point de vue de la mise en œuvre des programmes, d'une mise en perspective de la polyvalence des enseignements, et à la fois comme soutien et continuité du champ disciplinaire de l'éducation physique et sportive.

Cette convention a permis en actes : 552 rencontres sportives associatives lors de la dernière saison, deux journées de formation remplacées pour les délégués de secteurs, la participation aux équipes EPS 1 du délégué départemental, l'implication et la participation de l'USEP au plan de formation, des autorisations délivrées par la DSDEN ou les IEN pour la présidente et des enseignants pour participer aux différents rassemblements fédéraux. S'ajoutent le remplacement de PE sur une semaine pour leurs participations aux stages de formations Fédérales USEP, une communication sur les activités et événements USEP sur le site internet académique, le fonctionnement du comité de suivi USEP FAL DSDEN et la bienveillance des IEN sur le projet USEP. En appui de cette convention, l'équipe EPS 1 s'est penchée sur la mise à jour du document de la Charte départementale de la Rencontre sportive scolaire en 2017 laquelle qui, adossée au document de l'USEP Nationale sur la rencontre sportive associative, permet de faire évoluer le projet.

La formation est un des axes clés du projet USEP. La publication annuelle de documents pédagogiques par l'USEP 44 pour chaque cycle et la tenue des mercredis de l'USEP permettent aux enseignants de mettre en œuvre des rencontres départementales de qualité. Ces documents sont en ligne sur le site de l'USEP 44 et sont libres d'accès en droits. Lorsque le Comité Départemental décide de lier un partenariat avec une fédération sportive ou un Comité Départemental, il lui semble important de le faire vivre. Ainsi, notons la présence de la Fédération d'athlétisme sur les rencontres nantaises, celle de la Fédération de Pétanque sur des rencontres locales ou de secteurs, et celle du Comité Départemental de Basket pour les rencontres départementales de cette saison. Les groupes de travail nationaux « formation et pédagogie » permettent par leurs travaux d'accompagner les enseignants et les associations ; ainsi cette année, les clés USEP d'une Éducation au développement durable ont été présentées au dernier rassemblement Présidents/délégués. Ces clés sont conçues pour accompagner les enfants dans leur prise de conscience écologique et les familiariser aux pratiques éco-responsables. Elles s'organisent autour de six thématiques, abordées en lien avec la pratique d'activités physiques et la rencontre sportive : la biodiversité, parce que nos rencontres se déroulent souvent sur des sites naturels ; les solidarités en écho à nos rencontres sportives inclusives ; les déplacements et les énergies, pour encourager les mobilités actives ; les déchets générés par tout rassemblement sportif qu'il convient de réduire et gérer au mieux ; la santé, en mettant en correspondance le bien-être personnel et la préservation de l'environnement et enfin l'engagement pour un sport durable. Pour chaque thème, le classeur numérique propose une fiche repères, une fiche atelier par cycle et une fiche débat.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique est un partenaire privilégié pour l'USEP 44 et chaque année, ensemble, nous construisons notre pacte de coopération afin de poursuivre la mise en œuvre d'objectifs politiques communs. Partenariats également reconduits avec l'équipementier Idema Sport, le Crédit Mutuel Enseignant, la Ville de Nantes, Nantes Métropole



## Assemblée Générale USEP 16 novembre 2019

et le Comité Départemental Olympique et Sportif. Nous aurons sans doute, au regard de l'évolution des situations de terrain, des conclusions rendues par la cour des comptes, des orientations et priorités définies par le Ministère de l'éducation nationale et de par nos instances nationales, besoin de réinterroger et peut-être établir de nouvelles conventions avec nos partenaires privilégiés de l'UFOLEP ou de l'UNSS.

### ***Un manifeste au service de la construction de l'héritage 2024***

Le Comité Départemental exprime sa volonté de poursuivre le déploiement du label Génération 2024 dans les écoles publiques du département et de consacrer une large place à l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques en mettant en avant les valeurs fondamentales de l'olympisme. En créant le label Génération 2024, les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, associés au ministère des Sports, ont souhaité renforcer leur action commune en faveur de la pratique sportive à l'École, et inscrire les valeurs sportives au cœur des enjeux liés à l'éducation, à la formation et à la cohésion sociale. Ce label "Génération 2024", pour les écoles et établissements scolaires, vise à développer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager le développement d'une pratique sportive régulière de tous les élèves. Aujourd'hui, deux écoles publiques du département dotées d'associations USEP, sont labellisées. Continuons d'encourager les directrices et directeurs d'écoles impliqués dans le projet USEP à obtenir ce label.

De janvier à juin 2019, de l'association locale au congrès national pour les 80 ans de l'USEP, de jeunes licenciés départementaux ont débattu de quatre thèmes, en rapport avec ce qu'ils vivent concrètement lors de leurs rencontres sportives scolaires : le vivre-ensemble, l'égalité fille-garçon, l'esprit sportif et l'écocitoyenneté. Ils ont également réfléchi à leur contribution à la vie de leur association et au projet national de l'USEP. Dans notre département, la classe de CM1-CM2 de l'école publique de Cheix en Retz a participé au Congrès des Enfants. Ainsi les élèves se sont mobilisés pendant plusieurs semaines encadrés par leur enseignante Valérie Héluuy pour vivre le processus de démocratie représentative, débattre du thème choisi, l'égalité fille-garçon afin de formuler une proposition d'action qui devait permettre de valoriser cette thématique lors d'une rencontre sportive, partager leur vision de la vie associative et sportive actuelle et future, questionner leur rapport aux valeurs de l'olympisme que sont le respect, l'amitié et l'excellence. Deux élèves ont été élus pour représenter leur association lors de la phase régionale. Des traces écrites réalisées ainsi qu'une affiche confectionnée autour des 3 valeurs de l'Olympisme ont été présentées aux représentants des 4 autres départements de la région et ont été retenues pour participer à la phase finale nationale qui s'est déroulée à Paris en juin au CNOSF.

Le manifeste des enfants ainsi qu'un Livre blanc ont vu le jour à l'issue de ce grand rassemblement national inspiré de toutes les petites et grandes forces réunies permettant de contribuer à la construction de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Une réussite qui a placé les enfants au cœur des territoires en leur donnant la parole et les a sensibilisés au processus démocratique en même temps qu'elle a participé à la valorisation de la parole de ces citoyens de demain. Dans ce manifeste, les enfants ont dégagé cinq grands principes : donner son avis et faire des choix, faire preuve d'un esprit sportif et solidaire, organiser pour les autres, agir de façon éco-responsable, partager et transmettre aux autres. Ce manifeste étant une prise de position publique des enfants de l'USEP, nous leur devons, nous adultes, de nous engager à le défendre et le reconnaître, en nous en emparant pour faire évoluer nos rencontres sportives en y développant la vie associative.



**Assemblée Générale USEP  
16 novembre 2019**

Notre projet départemental reste sur les rails malgré une baisse de licenciés et donc d'activités. Cependant, nous affirmons l'ambition de poursuivre avec vous ce projet auquel nous croyons et de renforcer le maillage du réseau USEP dans les zones d'éducation prioritaires et les territoires éloignés des métropoles et ce grâce à votre engagement et au soutien des institutions. Au Nom du Comité Départemental, je souhaitais vous remercier chaleureusement chacune et chacun de valoriser ce projet auquel nous croyons et de permettre une mise en actes dans nos écoles publiques, des valeurs et principes auxquels nous sommes attachés.

***Joyeux anniversaire à l'USEP !***



# Rapport Financier 2018-2019



## ■ Introduction

Les comptes de notre association sont cette année encore à l'équilibre, puisque le résultat 2018/2019 fait apparaître un excédent de 522,85 €.

Le budget réalisé, pour un montant total de 300 817 €, est donc conforme à 97 % au budget prévisionnel voté lors de la précédente assemblée générale. Comme l'an passé, le Comité Directeur veille à respecter les orientations prises en assemblée générale. Cette maîtrise traduit également notre capacité à anticiper et prévoir les flux financiers au sein de notre association.

En novembre 2018 à Marsac sur Don, l'assemblée générale a retenu trois orientations budgétaires :

- Favoriser les rencontres en maintenant l'aide aux transports pour les secteurs
- Construire ou favoriser la construction d'outils pédagogiques au service de nos animateurs ou licenciés
- Accompagner et faciliter les actions en partenariat avec les associations membres de la Ligue et les partenaires institutionnels.

Comme le montrera l'analyse détaillée du compte de résultat ces orientations ont été en grande partie respectées. Cependant nous ne parvenons toujours pas, comme cela avait déjà été souligné l'année dernière, à dégager suffisamment de marge financière pour nous permettre d'investir plus en avant en moyens de communication ou en acquisition de matériel mutualisable.

L'analyse montrera également que le projet du Comité Directeur de développer une comptabilité analytique incluant une valorisation des temps bénévoles, des contributions indirectes et non directement comptable des aides reçues est plus que jamais d'actualité, pour mettre en valeur d'un point de vue comptable le poids réel de notre association dans l'espace social qui est le notre.

## ■ Compte de Résultat 2018 – 2019

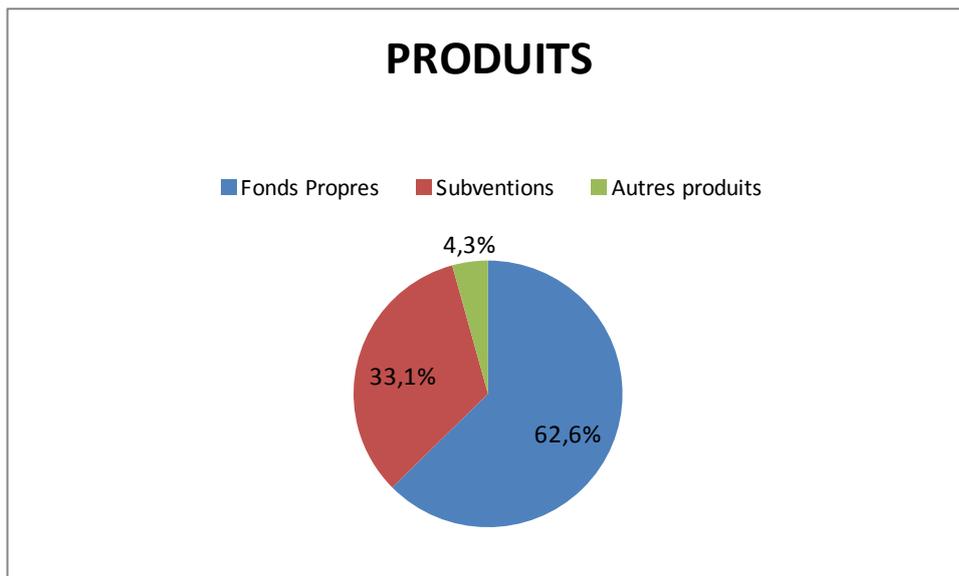
CHARGES	2018/2019		2017/2018
	Réalisé	Budget	Réalisé
<b>Activités</b>			
Transport enfants	36 459,22 €	40 000,00 €	44 586,01 €
Mat. pour rencontre	2 438,12 €	2 500,00 €	2 721,60 €
Aide à l'animation	153,84 €	300,00 €	349,73 €
Aides except. Transp Enf		1 000,00 €	1 500,00 €
Frais stage		750,00 €	
Déplac. Educateur	1 365,71 €	2 500,00 €	1 577,65 €
Déplac. Délégué	1 228,85 €	900,00 €	743,75 €
Déplac. Élus	616,70 €	600,00 €	551,69 €
Déplac. Élus Dons	128,21 €	400,00 €	370,78 €
Cotis. CDOS, OMS et autres	1 419,07 €	1 800,00 €	1 772,50 €
<b>Sous total</b>	<b>43809,72</b>	<b>50750,00</b>	<b>54173,71</b>
<b>Personnels</b>			
Délégué (Ed. Nat.) 21% CPO	59 958,15 €	60 000,00 €	59 957,94 €
Person. délégué	41 385,28 €	38 000,00 €	37 452,08 €
Autres personnels	18 229,97 €	19 200,00 €	11 038,36 €
Educateur	23 946,63 €	22 000,00 €	24 860,83 €
<b>Sous total</b>	<b>143 520,03 €</b>	<b>139 200,00 €</b>	<b>133 309,21 €</b>
<b>Siège</b>			
Photocopie	612,20 €	300,00 €	555,76 €
Mat. & fournit	832,99 €	2 000,00 €	15,15 €
Loc. salle/bureau	5 815,80 €	6 300,00 €	6 267,74 €
Loc. et répar. matériel	3 476,39 €	3 100,00 €	3 091,47 €
Assurances	348,93 €	400,00 €	274,83 €
Communication	135,70 €	3 300,00 €	609,23 €
Fournit. Administr.	- €	400,00 €	206,44 €
Frais postaux et tél	1 659,88 €	1 800,00 €	1 801,59 €
Frais sur compte	265,82 €	300,00 €	265,67 €
<b>Sous total</b>	<b>13 147,71 €</b>	<b>17 900,00 €</b>	<b>13 087,88 €</b>
<b>National / FAL</b>			
Cotisation ligue	7 459,99 €	7 670,00 €	8 074,43 €
Cotisation FAL	38 318,09 €	40 660,00 €	42 350,16 €
Cotisation APAC	28 795,65 €	29 700,00 €	31 237,56 €
Cotis. USEP nat. Licences	20 041,61 €	20 650,00 €	22 476,31 €
Cotis. USEP Nat. Associations	1 995,00 €	2 300,00 €	2 317,25 €
Cotis USEP En Jeu	741,11 €	820,00 €	814,37 €
Cotis. USEP rég.	350,00 €	350,00 €	350,00 €
<b>Sous total</b>	<b>97 701,45 €</b>	<b>102 150,00 €</b>	<b>107 620,08 €</b>
<b>Divers</b>			
charges financières			
Dotation provision retraite	456,60 €		
Dotation créances douteuses			228,24 €
Charges excep. Div.	2 181,66 €		5,93 €
<b>Sous total</b>	<b>2 638,26 €</b>		<b>234,17 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>300 817,17 €</b>	<b>310 000,00 €</b>	<b>308 425,05 €</b>

PRODUITS	2018/2019		2017/2018
	Réalisé	Budget	Réalisé
<b>Activités</b>			
Prestations refacturées	6 792,18 €	12 600,00 €	6 018,00 €
Actions Periscolaires	15 431,00 €	10 000,00 €	9 124,00 €
Actions Hors Tps Scolaire	1 165,30 €	2 000,00 €	1 532,80 €
Locations - Vente Matériels	735,00 €	500,00 €	
DACS - CNDS Actions	7 000,00 €	10 000,00 €	5 800,00 €
Subv. Municipales	9 228,00 €	9 000,00 €	8 932,00 €
Préfecture FNDVA	2 000,00 €	- €	
Conseil Général - Pacte Coopération	21 500,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
Partenariat privés	1 500,00 €	3 000,00 €	4 550,00 €
Partenariat rencontre			
Dons matériel	1 918,14 €	2 500,00 €	2 483,02 €
Dons bénévole	2 128,21 €	400,00 €	370,78 €
CR USEP aide aux projets	4 818,90 €	3 500,00 €	5 227,00 €
<b>Sous total</b>	<b>74 216,73 €</b>	<b>76 500,00 €</b>	<b>67 037,60 €</b>
<b>Personnels</b>			
Délégué (Ed. Nat.) 21% CPO	59 958,15 €	60 000,00 €	59 957,94 €
Complément CPO 21%			
<b>Sous total</b>	<b>59 958,15 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>59 957,94 €</b>
<b>Siège</b>			
<b>National / FAL</b>			
Licences-Part Ligue	7 459,99 €	7 670,00 €	8 074,43 €
Licences-Part FAL	38 318,09 €	40 660,00 €	42 350,16 €
Licences-Part APAC	28 795,65 €	29 700,00 €	31 237,56 €
Licences-Part USEP Nat.	20 041,61 €	20 650,00 €	22 476,31 €
Licences-Part USEP Nat Assos		2 300,00 €	2 317,25 €
Licences-Part USEP Nat En Jeu		820,00 €	814,37 €
Licences-Part USEP 44	35 656,17 €	36 000,00 €	38 196,90 €
Aide FAL fonct rayon	24 200,00 €	24 200,00 €	24 200,00 €
Aide FAL complém	1 941,04 €	2 000,00 €	1 132,27 €
USEP nationale CONTR DVLPT DEP,	8 907,58 €	9 000,00 €	7 946,85 €
<b>Sous total</b>	<b>165 320,13 €</b>	<b>173 000,00 €</b>	<b>178 746,10 €</b>
<b>Divers</b>			
Produits financiers	239,28 €	500,00 €	407,18 €
Remb. Région et Nat.	512,67 €		
Prod gest courante	1,98 €		0,18 €
Produits except div	862,84 €		1 300,00 €
Reprise s/prov	228,24 €		1 330,97 €
<b>Sous total</b>	<b>1 845,01 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>3 038,33 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>301 340,02 €</b>	<b>310 000,00 €</b>	<b>308 779,97 €</b>

522,85 €	0,00 €	354,92 €
----------	--------	----------

## ■ Analyse du résultat 2018/2019 par grands comptes :

### Les comptes de produits (les sommes sont arrondies)



#### 1. Nos fonds propres :

Ils représentent 188 709 € soit près de 62,6 % du budget, et sont en légère baisse par rapport à l'an passé où ils représentaient un peu plus de 63 %. Ils sont constitués par les affiliations, les prestations refacturées, les actions périscolaires ou hors temps scolaires. Cette baisse est corrélative à une diminution du nombre d'affiliations qui sont passées en 2018/2019 à 18 156 contre 20 228 pour l'année 2017/2018, soit une baisse d'un peu plus de 10 %.

Cette érosion constatée depuis quelques années à présent doit nous interroger, sur notre capacité à fédérer autour de nos valeurs et engagements. Le montant de la cotisation versée par nos affiliés, la nature des aides que le Comité Départemental est en capacité d'apporter aux secteurs est à requestionner. C'est en tous les cas ce que nous invitent à faire les assemblées générales de nos membres.

Nous pourrions également évoquer ici les temps professionnels passés par nos adhérents adultes affiliés membres de l'éducation nationale pour la préparation ou l'animation notamment des rencontres sportives. Ces temps bénévoles qui n'apparaissent actuellement pas dans nos comptes et ne sont donc pas « financièrement » valorisés. Un projet comptable de valorisation du bénévolat est en cours au sein du Comité Directeur, comme nous nous y étions engagés lors du débat d'orientation en 2018.

#### 2. Les subventions reçues :

Nous regroupons ici les subventions directes et indirectes pour un total de 99 686 €, soit plus de 33 % du budget total. Ainsi nous portons à ce compte pour 59 958 € le reversement du poste de délégué départemental, financé dans le cadre de la convention pluriannuelle

d'objectifs entre la Ligue de l'Enseignement et le Ministère de l'Education nationale (subvention indirecte).

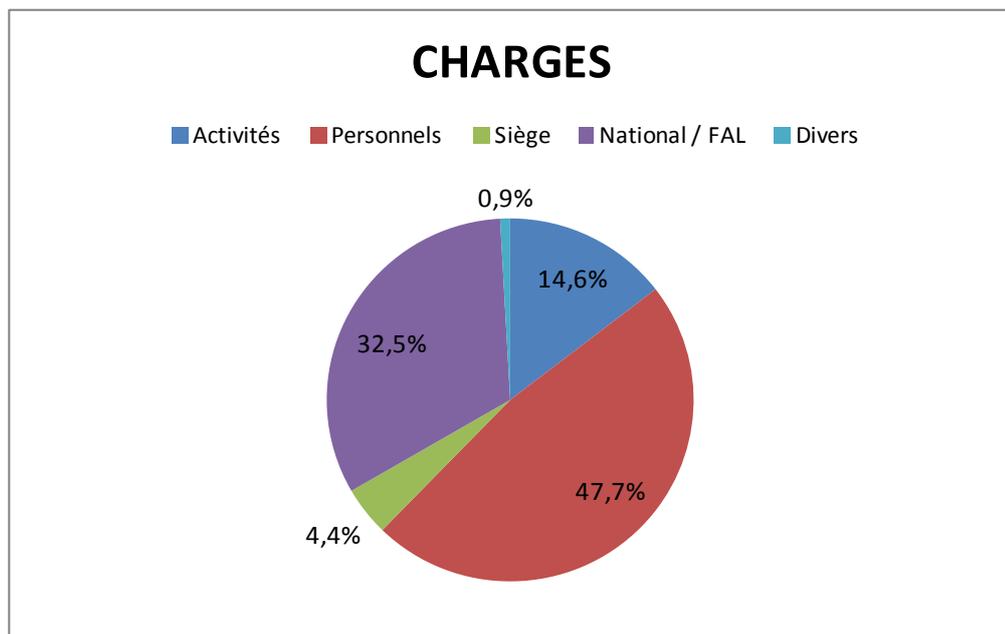
A cela s'ajoutent des subventions directes : une subvention de 21 500 € du Conseil Général dans le cadre du pacte coopératif, 9 228 € de la ville de Nantes, 7 000 € du CNDS et 2 000 € du FNDVA.

Là encore, et comme nous l'avions évoqué lors de notre débat d'orientation de 2018/2019, nous pourrions dans le cadre d'une comptabilité analytique valoriser l'apport du Ministère de l'Education Nationale lorsqu'il permet, par l'habilitation de stages de formation pédagogique que nous organisons, à certains collègues d'être remplacés.

### **3. Les autres produits:**

Ils regroupent des aides aux projets reversées par le CRUSEP, nos partenariats privés avec le Crédit Mutuel Enseignant et la société IDEMASport, d'un don exceptionnel de 2000 € d'un militant de l'USEP et de divers autres produits exceptionnels, pour un montant global de 12 945 euros soit environ 4,3 % du budget. Ces aides ne sont pas négligeables et nous permettent de rester à l'équilibre, le Comité Directeur tient ici à remercier l'ensemble des contributeurs qui soutiennent ses actions.

## **Les comptes de charges**



### **1. Les charges liées aux salaires**

Pour un montant de 143 520 €, elles représentent 47,7 % de notre budget et sont donc en augmentation de près de 4% par rapport à l'an dernier. Cette hausse s'explique par un congé maternité de notre éducatrice qui a impliqué son remplacement par un autre éducateur, et du changement d'échelon du délégué départemental. Compte tenu de ces circonstances, nos charges salariales sont donc globalement stables.

Cependant cette constance relative traduit notre incapacité à développer d'autres emplois pérennes, et donc à assurer notre développement.



## **2. Les cotisations**

Elles représentent 97 701 €, soit 32,5 % de nos charges. Ce sont les cotisations reversées à l'échelon national de l'USEP et à la Ligue de l'enseignement ou la FAL 44, dans le cadre de nos affiliations et adhésions. Ce montant est en diminution constante depuis plusieurs années (il était de 121 461 € en 2016, puis de 110 198 en 2017) et marque une érosion du nombre d'affiliation.

Des chiffres à mettre en corrélation avec nos produits et qui impactent également les associations auxquelles nous sommes affiliés.

## **3. Les charges liées aux activités (Hors charges salariales)**

Pour un montant de 43 809 € elles ne représentent plus que 14,6 % de notre budget (contre 18 % en 2017) soit une diminution de 3,4 % par rapport au précédent exercice comptable. Là encore cette baisse est la conséquence de la diminution du nombre de nos affiliés. Cependant la commission financière du Comité Départemental s'est attachée à répondre au mieux de nos capacités financières aux demandes des secteurs.

## **4. Les charges de fonctionnement**

Elles représentent 5,3 % du budget et regroupent les charges liées au siège et les charges exceptionnelles pour un montant total de 15 785 €. Il est à noter ici que le Comité Directeur souhaite provisionner à présent dans ses comptes, en sa qualité d'employeur, un risque pour licenciement ou départ en retraite tel que prévu par la convention collective à laquelle il est soumis.

## **5. Compte de bilan**

Le compte de bilan fait apparaître une baisse de 3 794 € des capitaux propres. Cette baisse correspond à la volonté du Comité Directeur d'apurer une provision pour le site internet. En effet, ce produit n'étant pas cessible, ni amortissable, il ne peut donc pas faire partie des actifs de l'association. Il est donc apparu nécessaire de l'annuler.

## ■ Bilan 2018 – 2019

ACTIF 2018-2019				PASSIF 2018-2019	
	<i>Brut</i>	<i>Amort</i>	<i>Net</i>		
Matériel (1)	1 018,99	1 018,99	-	Fonds associatifs	-
Prêts aux secteurs			-	Report à nouveau	16 142,75
				Résultat 2018/2019	522,85
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 018,99</b>	<b>1 018,99</b>	<b>-</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>16 665,60</b>
Clients (2)	15 415,36		15 415,36	Provision pour risque et charges	2 719,43
Fournisseurs acpt ver,	-		-	Fournisseurs (4)	106 025,67
Charges constatées d'avance (3)	870,29		870,29	Fournisseurs factures non parvenues (5)	-
Produits à recevoir (4)	7 074,00		7 074,00	Charges sociales	818,16
Valeurs immob. De placement	-		-	Charges à payer (6)	360,00
Banque (8)	119 528,21		119 528,21	Produits constatés d'avance (7)	16 299,00
<b>Actif circulant</b>	<b>142 887,86</b>	<b>-</b>	<b>142 887,86</b>		<b>126 222,26</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>143 906,85</b>	<b>1 018,99</b>	<b>142 887,86</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>142 887,86</b>

## ■ Budget 2019-2020

CHARGES	2019/2020
	Budget
<b>Activités</b>	
Transport enfants	38 800,00 €
Mat. pour rencontre	2 500,00 €
Aide à l'animation	300,00 €
Aides except. Transp Enf	1 000,00 €
Frais stage	500,00 €
Déplac. Educateur	1 500,00 €
Déplac. Délégué	1 000,00 €
Déplac. Élus	600,00 €
Déplac. Élus Dons	200,00 €
Cotis. CDOS, OMS et autres	1 800,00 €
<i>Sous total</i>	48 200,00 €
<b>Personnels</b>	
Délégué (Ed. Nat.) 21% CPO	60 000,00 €
Person. délégué	41 500,00 €
Autres personnels	19 000,00 €
Educateur	24 000,00 €
<i>Sous total</i>	144 500,00 €
<b>Siège</b>	
Photocopie	563,00 €
Mat. & fournit	800,00 €
Loc. salle/bureau	5 900,00 €
Loc. et répar. matériel	3 300,00 €
Assurances	400,00 €
Communication	2 165,00 €
Fournit. Administr.	200,00 €
Frais postaux et tél	1 700,00 €
Frais sur compte	300,00 €
<i>Sous total</i>	15 328,00 €
<b>National / FAL</b>	
Cotisation ligue	6 808,00 €
Cotisation FAL	36 045,00 €
Cotisation APAC	26 364,00 €
Cotis. USEP nat. Licences	19 045,00 €
Cotis. USEP Nat. Associations	2 100,00 €
Cotis USEP En Jeu	800,00 €
Cotis. USEP rég.	350,00 €
<i>Sous total</i>	91 512,00 €
<b>Divers</b>	
charges financières	
Dotation provision retraite	460,00 €
Dotation créances douteuses	
Charges excep. Div.	
<i>Sous total</i>	460,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 000,00 €</b>

PRODUITS	2019/2020
	Budget
<b>Activités</b>	
Prestations refacturées	7 000,00 €
Actions Periscolaires	16 000,00 €
Actions Hors Tps Scolaire	2 000,00 €
Locations - Vente Matériels	500,00 €
DDCS - CNDS Actions	10 000,00 €
Subv. Municipales	9 500,00 €
Préfecture FNDVA	2 000,00 €
Conseil Général - Pacte Coopéra	21 500,00 €
Partenariat privés	1 500,00 €
Partenariat rencontre	2 000,00 €
Dons matériel	2 000,00 €
Dons bénévolat	400,00 €
CR USEP aide aux projets	4 500,00 €
<i>Sous total</i>	78 900,00 €
<b>Personnels</b>	
Délégué (Ed. Nat.) 21% CPO	60 000,00 €
<i>Sous total</i>	60 000,00 €
<b>Siège</b>	
<i>Sous total</i>	
<b>National / FAL</b>	
Licences-Part Ligue	6 808,00 €
Licences-Part FAL	36 045,00 €
Licences-Part APAC	26 364,00 €
Licences-Part USEP Nat.	19 045,00 €
Licences-Part USEP 44	36 788,00 €
Aide FAL fonct rayon	24 200,00 €
Aide FAL complém	2 000,00 €
USEP CONTR DVLPT DEPART	9 000,00 €
<i>Sous total</i>	160 250,00 €
<b>Divers</b>	
Produits financiers	250,00 €
Remb. Région et Nat.	600,00 €
Prod gest courante	
Produits except div	
Reprise s/prov	
<i>Sous total</i>	850,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>300 000,00 €</b>

0,00 €



## Assemblée Générale USEP 16 novembre 2019

Le budget prévisionnel 2019/2020 que vous propose le Comité Directeur se veut prudent au regard des projections d'affiliation que nous faisons pour l'année à venir. Il nous faut effectivement envisager une fois encore une baisse du nombre de nos affiliés. Même si les annonces faites par notre ministère de tutelle sont encourageantes concernant le positionnement de l'USEP au sein de l'école, il reste encore à les concrétiser en termes de moyens. Ainsi, si le Comité Directeur invite l'ensemble des associations usépiennes à inscrire leurs actions dans des dispositifs tels que « génération 2024 » ou « classes olympiques » ceux-ci n'auront pas ou peu d'incidences budgétaires.

A cela s'ajoute une situation financière délicate de la Ligue 44, qu'il appartiendra d'analyser à l'issue de sa prochaine assemblée générale, mais qui d'ores et déjà incite à la prudence et à la retenue d'un point de vue budgétaire.

D'autre part, et conformément au débat d'orientation qui a suivi la présentation du projet de budget 2018/2019 à Marsac, les nouveaux documents d'affiliation font désormais apparaître la part départementale de la cotisation. C'est la seule part sur laquelle l'assemblée sera amenée à se prononcer.

De plus et pour tenir compte des demandes exprimées lors des assemblées générales de secteur, le Comité Directeur départemental a fait le choix de ne pas augmenter cette part.

Enfin le Comité Directeur a fait le choix d'apurer une provision d'amortissement faite par le passé concernant le site internet pour un montant de 3 794 €

Le projet de budget 2019/2020 qui vous est soumis entend répondre aux orientations définies dans le rapport moral :

- Développer nos associations en milieu scolaire, en y renforçant les pratiques sportives et la vie associative.
- Diffuser plus largement, au sein même de notre réseau, notre expertise pédagogique dans les domaines des pratiques sportives et de la vie associative.
- Soutenir et accompagner encore mieux les secteurs dans leurs projets de rencontres.

## ■ Les tarifs 2019 – 2020 de la part USEP Loire-Atlantique

<b>ADULTE</b>	<b>4,35 €</b>
---------------	---------------

<b>ENFANT</b>	<b>1,85 €</b>
---------------	---------------

### Pour information

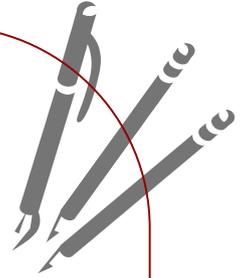
<b>LICENCE ADULTE</b> y compris part départementale	<b>26 €</b>
--	-------------

<b>LICENCE ENFANT ELEMENTAIRE</b> y compris part départementale	<b>6,70 €</b>
--	---------------

<b>LICENCE ENFANT MATERNELLE</b> y compris part départementale	<b>6,36 €</b>
---	---------------



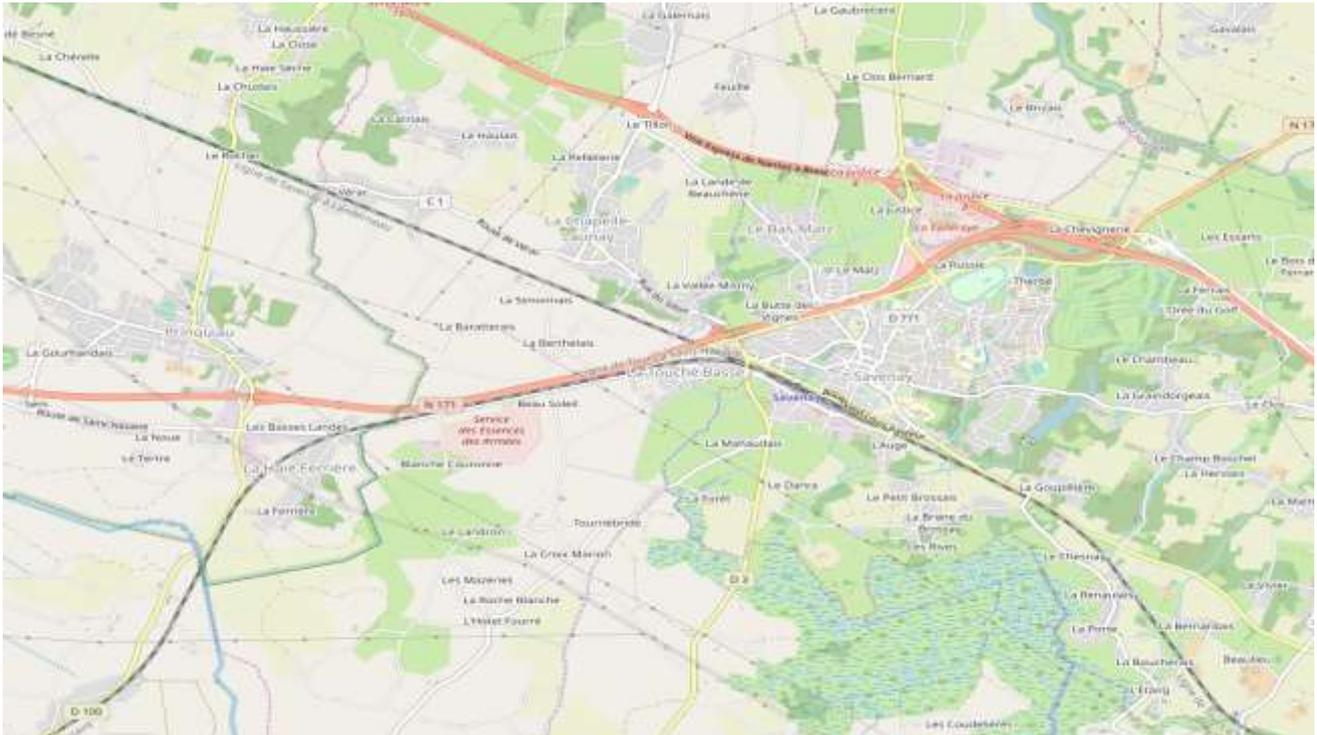
# notes

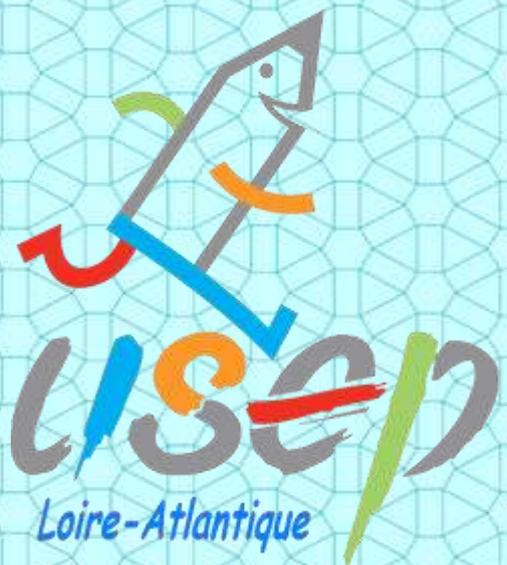


# PLAN D'ACCÈS



**Complexe Polyvalent**  
Rue des Mésanges  
44260 Savenay





## USEP 44

Ligue de l'Enseignement  
Fédération de Loire Atlantique – FAL 44  
9 rue des Olivettes – BP 74107  
44041 Nantes cedex 1  
Site internet : [www.USEP44.org](http://www.USEP44.org)

### Contacts :

#### **Pierre CHEVALIER**

Délégué départemental USEP  
Tel : 02 51 86 33 26  
Mail : [usep44@laligue44.org](mailto:usep44@laligue44.org)

#### **Delphine BIHAN**

Educatrice sportive -Coordinatrice  
Chargée de développement  
Tel : 02 51 86 33 26  
Mail : [dbihan.usep44@laligue44.org](mailto:dbihan.usep44@laligue44.org)

#### **Catherine LEBRETON**

Assistante  
Tel : 02 51 86 33 26  
Mail : [affi.usep44@laligue44.org](mailto:affi.usep44@laligue44.org)

FÉDÉRATION  
LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire